



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

GESTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL: LES BONNES PRATIQUES!



SOMMAIRE

01

SIGNALEMENT DSN OU ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET-ENTREPRISES

02

RÉSULTATS 2023 : VOS ENVOIS

03

BONNES PRATIQUES

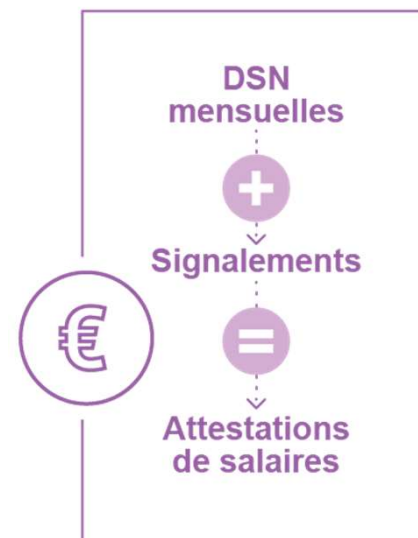
RAPPEL : SIGNALEMENT D'ARRÊT, OU ATTESTATION SUR NET-ENTREPRISES

RAPPEL CONTEXTUEL : LA DSN, POUR TOUS LES RISQUES

Quand signaler un arrêt de travail en DSN :



- Dès réception d'un arrêt de travail initial d'au moins 1 jour
- A chaque changement de risque (*maladie, maternité...*)
- Pour chaque période en cas de fractionnement (*congé paternité*)



RAPPEL CONTEXTUEL : L'INCIDENCE DE LA SUBROGATION

Vous ne subrogez pas :

Vous réalisez un signalement dans les **5 jours** qui suivent la connaissance de l'arrêt.



Vous subrogez, 2 possibilités d'envoi des signalements :

Vous transmettez les signalements d'arrêt de travail au fur et à mesure.

Vous attendez l'envoi de la DSN mensuelle pour l'envoi des signalements arrêt de travail.



*Ne pas réaliser de signalement
en cas de prolongation.*

RAPPEL CONTEXTUEL : UN ENVOI UNIQUE POUR TOUS

Plus simple, plus fiable, plus rapide!

Vous réalisez toutes vos actions de paie en DSN, alors utilisez les signalements.

Les services et droits sociaux s'enrichissent de la DSN qui est devenue la norme.



*Besoin d'aide sur votre logiciel?
Contactez le service support!*

RAPPEL : L'ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET ENTREPRISES

Quand signaler un arrêt de travail en DSIJ :

- Dès réception d'un arrêt de travail initial d'au moins 1 jour
- A chaque changement de risque (*maladie, maternité...*)
- Pour chaque période en cas de fractionnement (*congé paternité*)



RAPPEL CONTEXTUEL : NET-ENTREPRISES

Quand gérer un arrêt de travail avec net entreprises (DSIJ):



Si le signalement DSN n'a pas fonctionné, ou si le compte rendu ou bilan de notification vous y invite, et pour les temps partiels thérapeutiques, utilisez Net-Entreprises dans ces situations restrictives, tous les risques étant pris en compte avec les signalements DSN.

✓ AVEC ou SANS subrogation :

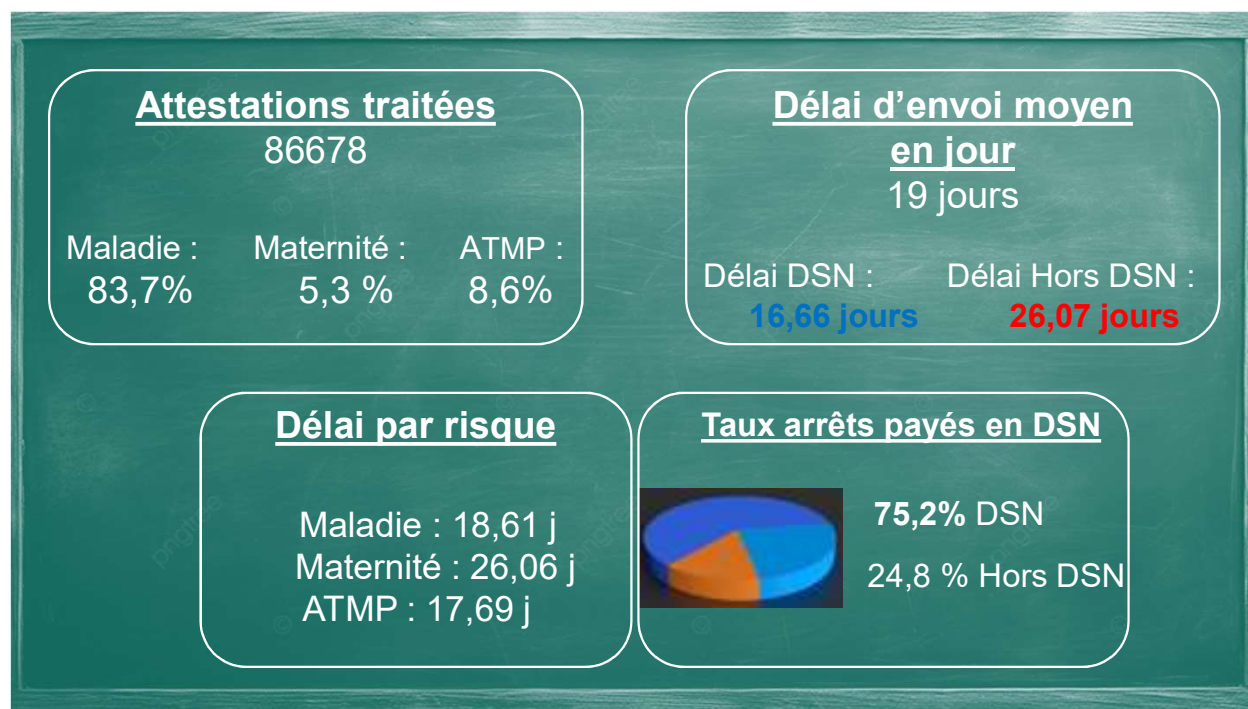


- 1 – Dans les 48h suivant la réception de l'arrêt de travail
- 2 – Vous réalisez l'attestation de salaire en saisissant toutes les données une à une
- 3 – Vous vérifiez les données saisies notamment pour le DJT & la subrogation
- 4 – Vous suivez les comptes rendus par mail après la saisie de l'attestation

RÉSULTATS 2023

RÉSULTATS 2023 : VOS ENVOIS À LA CPAM DE CHARENTE

Les statistiques *:



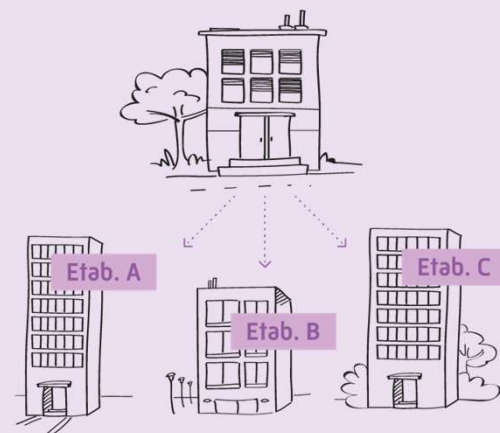
BONNES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES : MULTI SITES / SIRET CENTRALISATEUR

Identification de l'entreprise :

Il s'agit toujours du N° SIRET de l'établissement de rattachement de votre salarié ou du centralisateur. Que ce soit pour l'arrêt initial ou les prolongations.

Utiliser différents N° de SIRET peut bloquer le dossier et provoquer des paiements erronés. Ce qui augmente le délai de traitement et génère des erreurs comptables.



Si l'établissement C réceptionne le paiement des indemnités journalières pour toute l'entreprise = établissement C centralisateur.



Lorsque vous passez par un tiers déclarant, cette procédure s'applique également.

BONNES PRATIQUES : MULTI SITES / SIRET CENTRALISATEUR

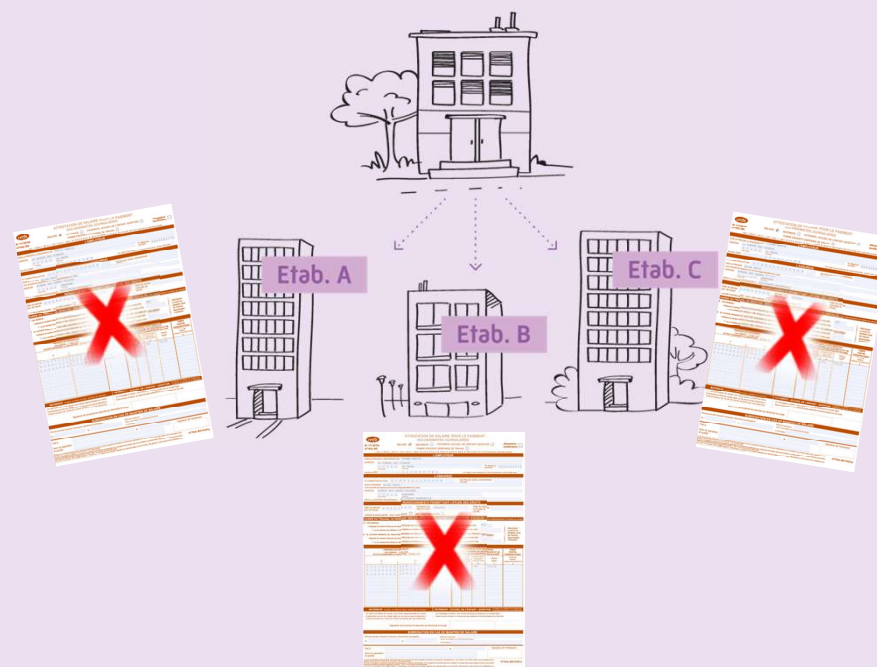
Evitez les doublons!

Si vous avez effectué un signalement d'arrêt DSN, inutile de saisir une attestation de salaire sur Net-Entreprises .

Soyez vigilants : Trop de doublons entre le siège, l'établissement ou le centralisateur .



Signalez les arrêts dans l'ordre chronologique, notamment en maternité.



BONNES PRATIQUES : MULTI SITES / SIRET CENTRALISATEUR

Evitez les doublons !

Faire en double est une source d'erreurs, et c'est contre-productif.

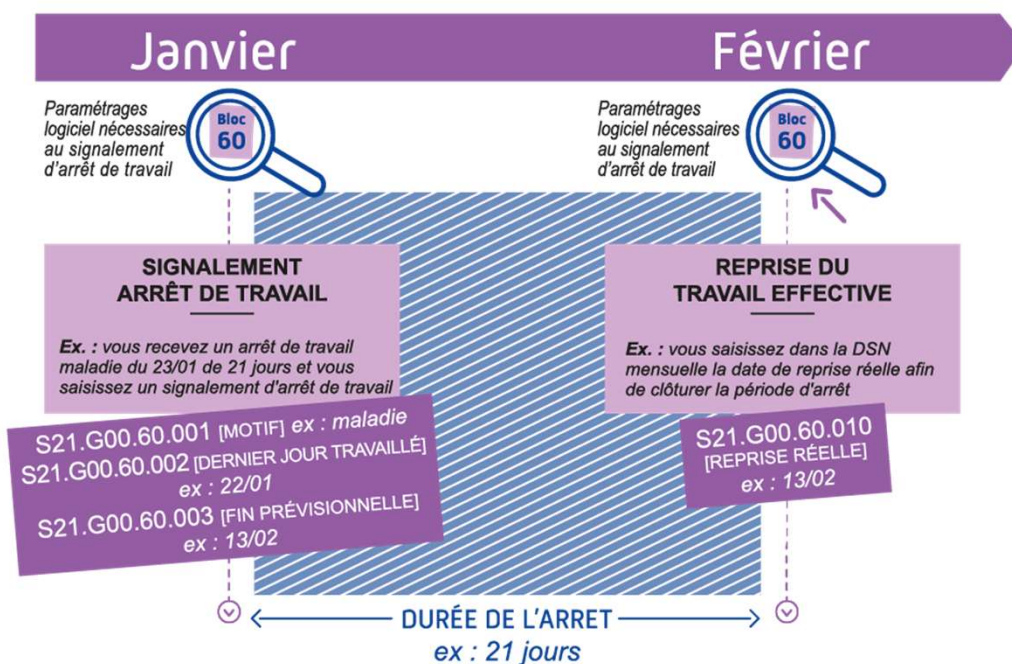
Pour relancer un paiement, ou à faire une réclamation, contactez le 36 79.

Un arrêt = un signalement (ou une attestation)



*Pensez à envoyer les attestations
dans l'ordre chronologique des arrêts.*

BONNES PRATIQUES : L'OUVERTURE DES DROITS DE + 6 MOIS



Saisir impérativement la date de reprise de votre salarié pour ne pas générer des flux inutiles qui retarderont les paiements.

Si vous ne saisissez pas la date de reprise réelle dans votre logiciel de paie, le système DSN génère une attestation « OD6 » qui déclenche des comptes rendus métiers négatifs dans votre tableau de bord. Le système DSN suppose que l'arrêt de travail est toujours en cours alors même que votre salarié a repris son activité.

BONNES PRATIQUES : LA REPRISE DE TRAVAIL



NET-ENTREPRISES.FR

Si votre salarié **n'a pas encore repris le travail** ou si votre salarié a repris le travail de manière non anticipée le jour où vous réalisez votre déclaration en ligne, cochez la case « *Travail non repris ce jour...* ».

Si votre salarié **a déjà repris le travail** de façon anticipée, veuillez indiquer la date, après vérification.



Quand votre salarié reprendra le travail, si sa reprise est anticipée, vous devrez compléter une nouvelle attestation pour informer l'Assurance Maladie de la reprise anticipée.

NET-ENTREPRISES.FR

L'ATTESTATION DE SALAIRE



1 2 3 4 5 6 7 8

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS

Employeur	Assuré(e)
SIRET :	NOM :
Raison sociale :	Prénom :

→ ARRET INITIAL - Maladie

i Vous devez remplir une attestation de reprise anticipée si votre salarié a repris le travail AVANT la fin de son arrêt. S'il reprend son travail après la fin de son arrêt, vous n'avez plus à remplir d'attestation de reprise depuis le 1er juin 2013.

☐ Attestation rectificative

Date du dernier jour de travail :

Date de reprise anticipée du travail : OU ☒ Travail non repris à ce jour ou repris à la date prévue

Situation à la date de l'arrêt :

☒ NON

Reprise à temps partiel *

☐ Motif médical

☐ Raisons personnelles

1

BONNES PRATIQUES : SUIVI DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Tableau de bord : Le service « DSN REGIME GENERAL »



Votre tableau de bord est un outil essentiel de votre suivi, il est donc important d'aller le consulter pour :



Consulter les informations liées au déclarant et déposer une DSN mensuelle ou un signalement d'évènement.



Consulter les retours d'informations (*certificats de conformité, bilans d'anomalies...*) et consulter les comptes rendus métiers.



Effectuer le suivi de l'état des DSN mensuelles ou des signalements d'évènements.



PORTAIL OFFICIEL

> Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général

Déclaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

BONNES PRATIQUES : SUIVI DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Compte-rendu :



- L'accusé de dépôt s'affiche en fin de saisie après envoi du formulaire.
- Le compte-rendu vous est envoyé par mail à l'adresse renseignée sur Net-entreprises.
- Le bordereau de paiement des IJ est accessible depuis le formulaire Attestation de salaires en cas de subrogation.



COMPTE RENDU

Identification :	CRD-202201110705-491736349832
Date de création :	le 11 - 01 - 2022 à 08:27
CPAM émettrice :	ANGERS
Diagnostic du document	
Identification :	Siret de l'employeur : [REDACTED]
	Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification : DSI-202201071139-653396373627
	Date de création : le 11 - 01 - 2022
	NIR du bénéficiaire : [REDACTED]
	Nom du bénéficiaire : [REDACTED]
Diagnostic :	Activité : PROGRES
	Etat : En cours de traitement CPAM
	Cause :
Libelle :	Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :
Adresse Site :	https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2364/kw/pièces%20justificatives

Si vous ne l'avez pas encore fait inscrivez-vous au service « Bordereau de paiement des Indemnités journalières » accessible sous Net entreprise pour pouvoir consulter vos décomptes IJ liquidés par le régime général.
En cas de besoin, contacter le support de la CPAM ANGERS :
Tel : 36 79 - Mel : dsij.cpam-mainetloire@assurance-maladie.fr



Penser à vérifier vos habilitations et à mettre régulièrement à jour vos coordonnées afin d'assurer l'accès à tous nos services et afin de garantir un bon suivi des arrêts de vos salariés.

BONNES PRATIQUES : LES CONTACTS



NET-ENTREPRISES·FR

**Un seul numéro
pour nous contacter**

0 806 800 700 Service gratuit
+ prix appel

pour Net-entreprises, DSN, PASRAU
dès le 2 janvier 2024

NET-ENTREPRISES·FR

la base de connaissances
net-entreprises.custhelp.com



Espace entreprise
<https://www.ameli.fr/entreprise>

Suivi de vos dossiers : choix 1
Assistance technique : choix 2



Accompagnement :
cis_employeurs.cpam-charente@assurance-maladie.fr
<https://cpam16.depotdoc.fr/entreprise/support>

